

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211, L 2212, et L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

VU la demande présentée par l'association Coutances Triathlon, dans le cadre du **TRIATHLON** d'Agon-Coutainville le dimanche 16 juin 2024 ;

CONSIDERANT qu'en vue du déroulement de la manifestation sur la voie communale à l'intérieur de l'agglomération d'Agon-Coutainville, il y a lieu de modifier momentanément la circulation et le stationnement ;

A R R E T E

- ARTICLE 1er** : Le dimanche 16 juin 2024, l'association Coutances Triathlon est autorisée à traverser la commune d'Agon Coutainville dans le cadre du Triathlon d'Agon-Coutainville dans les rues mentionnées ci-dessous :
- Avenue du Passous (D44)
 - Rue du docteur Lemoine
 - Avenue de la Mer
 - Charrière du Commerce
 - Rue du Général Guérin d'Agon (D272)
 - Rue de Blainville
 - Rue de la Beuverie
 - Rue du Clos Nicole
 - Rue du Rocher
 - Rue d'Agon (D72)
 - Charrière de la Haule
 - Rue du docteur Viaud
- ARTICLE 2** : Le stationnement est interdit de 08 heures à 18 heures sur les voies mentionnées ci-dessus. La circulation sera fermée à la circulation pendant la traversée des coureurs sur la commune. Des déviations seront établies et mises en place par le demandeur.
- ARTICLE 3** : La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur, et mise en place par l'association Coutances Triathlon.
- ARTICLE 4** : Au terme de son autorisation, le permissionnaire devra enlever tous les dépôts éventuels, réparer les dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public et ses dépendances dans leur état d'origine.
- ARTICLE 5** : La Secrétaire Générale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 02 avril 2024

Le Maire,

Christian DUTERTRE

